



SYNDICAT NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (SNESUP-FSU)
78, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 – PARIS
Tél. 0144799621 – Télécopie : 0142462656
Courriel : sg@snesup.fr

APRES LA RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Le SNESUP et la FSU se sont exprimés devant le Président de la République, le Premier Ministre et la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'une seule voix en tant qu'organisations représentatives des personnels de l'enseignement supérieur mais aussi en tant qu'organisations syndicales ayant comme préoccupations à la fois l'avenir de la jeunesse et celui de la recherche. Ceci dans une double perspective : celle d'un service public assurant un accès élargi des jeunes aux diplômes de l'enseignement supérieur et celle d'un service public ayant la responsabilité de la création et de la diffusion des savoirs au bénéfice de toute la société. C'est pourquoi nos demandes ont été les suivantes : l'urgence d'abord de mesures permettant dès la rentrée de faire évoluer les conditions de vie et de réussite des étudiants et la situation des universités ; cela peut se faire dans le cadre de l'autonomie dont celles-ci disposent aujourd'hui. En ce sens, nous avons déposé une demande chiffrée de collectif budgétaire pour septembre 2007.

Le projet de loi « autonomie » rencontre l'opposition d'une large majorité des représentants de la communauté universitaire ; nous avons demandé le retrait du projet en l'état, indiqué notre refus du passage en force, exigé le temps d'une véritable concertation, afin de parvenir à un tout autre dispositif législatif. Le SNESUP a développé ses propositions en matière de recherche et de formations et souligné l'importance des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et, en particulier, du premier temps fort du 2 juillet à Paris pour confronter les idées et construire une tout autre dynamique de transformation du supérieur.

Le Président de la République, s'il a reconnu la nécessité d'un accès élargi des jeunes à l'université, a écarté tout dispositif de soutien à cet élargissement. En retrait même par rapport à la pseudo-logique « loi contre moyens », il a clairement indiqué que la loi se ferait sans budget supplémentaire en 2007. D'autres textes législatifs concernant le supérieur pourraient accueillir plus tard –c'est-à-dire après l'adoption de ce texte de loi remanié- les dispositifs les plus contestés de l'actuel projet de loi « autonomie ».

La prise de conscience et la mobilisation de la communauté universitaire et des démocrates restent plus que jamais nécessaires. Le SNESUP y engage toutes ses forces.

Paris, le 26 juin 2007